



# Séгур 3000

## Décapant ultra puissant pour émulsions de sol Sans rinçage



C'est un décapant spécifique, très solvanté, peu moussant des émulsions de sol sur sols durs et poreux. Convient pour éliminer les autolustrants à base de résines acrylique et polyuréthane. Il permet d'enlever plusieurs couches de cire, bouche-pores, ainsi que des fortes couches lustrées à la haute vitesse. Il réduit considérablement le temps d'un décapage complet par son action rapide et la non obligation de neutraliser. Pour surfaces lavables sauf parquet, liège et surfaces peintes.

### Mode d'emploi

Diluer le produit de 5 à 10 % dans l'eau, voire à 20 % selon l'état du sol ou le nombre de couches à éliminer. Appliquer cette solution en abondance sur la surface à décaper à l'aide d'un faubert. Laisser agir de 5 à 10 minutes. Décaper à l'aide d'une monobrosse équipée d'un disque noir. Aspirer la solution saturée avec un aspirateur à eau. Procéder à un lavage humide.

### Précautions d'utilisation

Éviter les projections oculaires et le contact prolongé avec l'épiderme. Porter des gants et des lunettes. Ne pas utiliser sur les surfaces sensibles (parquet, liège et surfaces peintes). Ne pas utiliser d'eau chaude pour éviter l'évaporation des solvants. Faire un essai préliminaire pour éliminer des émulsions sur sols souples pouvant réagir aux solvants. Bien reboucher le bidon après utilisation. Stocker à l'abri du gel.

### Données techniques

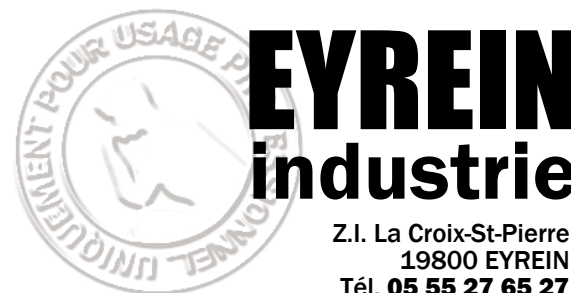
Aspect : liquide limpide pH : 11 Densité : 0,97  
Consommation pour une dilution de 5 à 10 %, 1 à 2 L pour 100 m<sup>2</sup>.

### Législation :

- Sécurité : risque de lésions oculaires graves. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau selon la Directive dite "toutes préparations" 1999/45/CE et ses adaptations. Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le *personnel médical*.
- Protection de l'environnement :  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

**Emballage :** carton de 4 bidons de 5 litres.

01/02/07 Ind. 6



Z.I. La Croix-St-Pierre  
19800 EYREIN  
Tél. 05 55 27 65 27  
Fax 05 55 27 66 08